

**Extrait du Registre des Délibérations
 Du Comité deS AGES du Pays Trithois
 SÉANCE DU 16 JUIN 2022
 N° 20220023**

L'an deux mille vingt et deux, le seize juin à 18h00, le comité syndical du Comité deS AGES du Pays Trithois s'est réuni, Sous la présidence de BRUNET Joël, Vice-président du Comité deS AGES du Pays Trithois au Comité des âges d'Aulnoy lez valenciennes

Monsieur le Président rappelle que la présente séance peut se tenir sans condition de quorum puisqu'elle fait suite à une précédente séance de l'assemblée convoquée le 09 juin 2022, où le quorum n'avait pas été atteint et que la présente séance a fait l'objet d'une seconde convocation envoyée le 10 juin 2022.

Date de la 1 ^{ère} convocation :	03 juin 2022
Date de la 2 ^{ème} convocation	10 juin 2022
Membres en exercice :	32
Présents :	16 + 1 pouvoir
UNANIMITÉ	
Voix pour	
Voix contre	
Abstention(s)	

Objet :20220023 :Affectation des résultats 2021 du budget annexe CIG

Titulaires présents : ANDRÉ Liliane « Artres », DUSART Julien et BENNOUI Habiba « Aulnoy lez valenciennes », BRUNET Joël « Famars », JOURNET Karl « Haulchin », HOUREZ Dominique et KERN Claudine « Hérin », RAMEZ Damien « Maing », SEREUSE Elisabeth et DELCROIX JOLY Véronique « Petite Forêt », MAITTE Sarah et MANGENOT Cédric « Quérénaing », BOHERE Raymonde et PREVOST Martine « Thiant », SAVARY Dominique « Trith Saint Léger »

Suppléants présents : MAROUSEZ Bérénice « Prouvy »

Titulaire absents – excusés : DUEZ Marie-josé « Artres », PAMART Jean Baptiste « Famars », DAVID Chantal « Haulchin », BLONDIAUX Eric et HEBERT Christelle « La Sentinelle », DESROUSSEAU Chantal « Maing » pouvoir donné à RAMEZ Damien, GOURDIN Alison et HAMIEAU Maud « Monchaux sur écaillon », CHOAIN Isabelle et HAVEZ Christine « Prouvy », POTIER Sylvia et TRIFI Patrick « Raismes », MAJDALANI Abboud et RAOUT Michel « Rouvignies », YAHIAOUI Malika « Trith saint Léger », BISIAUX Christian et GABELLE Jean Claude « Verchain Maugré »

Secrétaire de séance : BOHERE Raymonde

Monsieur le Président rappelle qu'il revient au
l'affectation des résultats de l'exercice 2021 du budget annexe CIG.

Conformément à l'arrêté préfectoral en date du 18 décembre 2014, elle signale que le budget unique « CIG » reprend l'ensemble des budgets des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant de l'article L 312-1 alinéas 6 et 7 du CASF actuellement existants et résulte de la somme des budgets de ces différents établissements et services.

Le résultat comptable 2021 du budget annexe CIG s'établit de la manière suivante :

	EHPAD HARMONIE	EHPAD LES GODENETTES	EHPA LES HEURES CLAIRES	EHPA ARTHUR MUSMEAUX	AJ LA RELAILLIANCE	AJ YOKOSO	SPASAD	LA HOUBLONNIERE	TOTAL 2021
GROUPE I	389 412,48	426 065,65	153 005,01	289 788,12	30 224,39	29 014,23	295 533,08	6 365,18	1 619 408,1
GROUPE II	2 205 770,22	2 294 620,84	379 733,03	256 467,05	274 524,26	261 756,49	2 860 108,68	8 042,41	8 541 022,5
GROUPE III	431 374,64	665 514,50	155 533,82	388 612,21	47 694,72	51 501,77	182 433,63		1 922 665,2
DEPENSES	3 026 557,34	3 386 200,99	688 271,86	934 867,38	352 443,37	342 272,49	3 338 075,39	14 407,59	12 083 096,4
GROUPE I	2 816 224,73	3 113 927,64	549 517,22	771 736,52	291 588,86	244 550,00	2 906 892,62		10 694 437,5
GROUPE II	232 069,82	148 912,74	64 050,53	63 184,33	8 124,05	6 384,10	366 210,10	17 500,00	906 435,6
GROUPE III	9 358,52	25 248,32	2 452,56	4 550,00	4 620,00	3 960,00	403,98		50 593,3
RECETTES	3 057 653,07	3 288 088,70	616 020,31	839 470,85	304 332,91	254 894,10	3 273 506,70	17 500,00	11 651 466,6
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	31 095,73	-98 112,29	-72 251,55	-95 396,53	-48 110,46	-87 378,39	-64 568,69	3 092,41	-431 629,7
REPRISE RESULTATS 2020	190 928,48	139 710,44	-1 356 731,88	165 947,14	35 102,43	-260 287,53	-205 247,90	0,00	-1 290 578,8
RESULTAT CUMULE A AFFECTER	222 024,21	41 598,15	-1 428 983,43	70 550,61	-13 008,03	-347 665,92	-269 816,59	3 092,41	-1 722 208,5

Monsieur le Président indique que la gestion budgétaire 2020 fait apparaître un résultat de :- 431.629,77 €.

Il rappelle que le report de résultat des exercices précédents s'élève à : - 1.290.578,82 € (report à nouveau déficitaire : - 1.311.768,87€, report à nouveau excédentaire : 21.190,05 €).

Il propose d'affecter le résultat cumulé de l'exercice 2021 au débit du compte 119 « report à nouveau (solde débiteur) » pour un montant de 1.722.208,59 € et de reporter ce déficit au compte 002 du budget annexe de l'exercice 2022 du C.I.G.

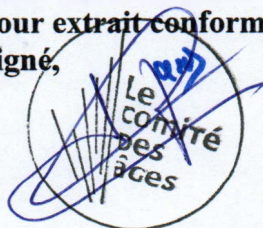
Le Comité Syndical

**Vu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 au compte 002 pour - 1.722.208,59 €

DIT que le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 sera repris au budget de l'exercice 2022 du budget annexe du C.I.G.

**Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme,
Signé,**



Le Comité
des
âges

**Délibération télétransmise
en Sous-Préfecture de Valenciennes
le :**